

Claude, Etienne, Léon Marès

Un homme aux multiples facettes

Par Gérard-Robert BLANC

30/04/2014

Claude, Etienne, Léon Marès fut un éminent spécialiste en stratégie militaire et en armurerie, mais ceci ne fit pas pour autant de lui un homme de guerre. Au contraire, il fut bel et bien un homme au service de la paix ! Il a laissé derrière lui d'innombrables écrits.

Ceux-ci pourraient-ils être considérés comme des lettres adressées à son fils ?

Qu'en est-il réellement ?

Gérard-Robert Blanc



**Claude, Etienne,
Léon Marès
(1822-1878)**



Gérard-Robert Blanc

Gérard-Robert Blanc



Écrit par

Gérard-Robert Blanc

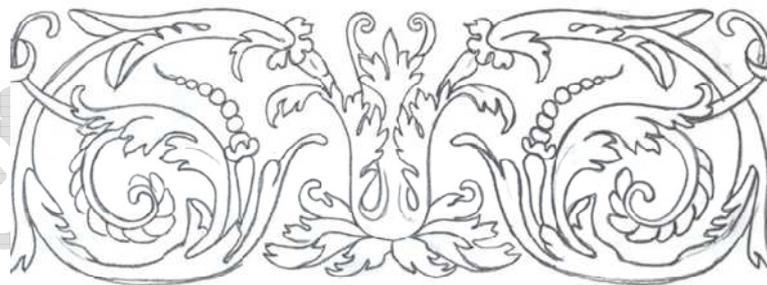


Gérard-Robert Blanc



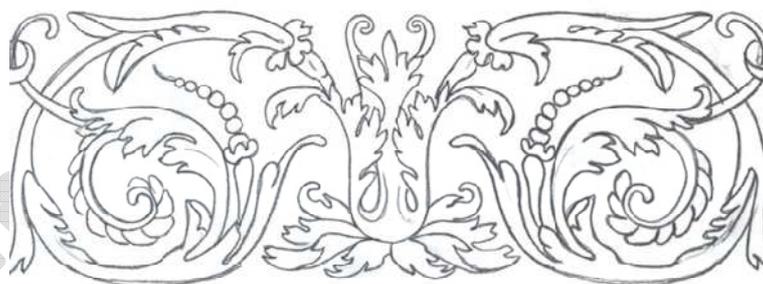
Claude, Etienne, Léon Marès
(1822-1878)

Un homme aux multiples facettes





Père de
Prosper, Etienne, Léon Marès
(1854-1916)
Châtelain de Montrottier de 1906 à 1916





« A mon fils »



Sommaire

Avant-propos

Aimeriez-vous en savoir plus sur cet homme et sur la façon dont il menait sa vie ?

Dans quel contexte historique C. E. Léon Marès a-t-il vécu ?

A quoi le nom de « *Claude, Etienne, Léon Marès* » vous fait-il penser ?

Analyse de son portrait

Les écrits de *Claude, Etienne, Léon Marès*

Discours prononcé par Léon Marès le 3 septembre 1838, lors de ses 16 ans

Que nous recommande-t-il de faire ?

Quels souvenirs nous reste-t-il de cet homme ?

Notes

Bibliographie

Claude, Etienne, Léon Marès
(1822-1878)

Un homme aux multiples facettes

Avant-propos

Le travail que j'ai entrepris avec abnégation depuis 2008, poussé par une ardente passion et mû par un prodigieux enthousiasme, consiste à favoriser une dynamique en vue du centenaire (1916-2016) de la mort de *Prosper, Etienne, Léon Marès*, que nous connaissons tous sous le nom de *Léon Marès*. En effet, c'est à Lovagny (Haute-Savoie), charmante et douce commune qui s'étale sur les coteaux largement ensoleillés de la montagne d'Age, non loin d'Annecy, que Léon Marès s'est éteint en son château de Montrottier, le 14 août 1916. Après son inhumation, les volets de son château furent fermés, laissant une atmosphère pesante de tristesse et de lourde mélancolie, comme s'il était tombé dans une sorte d'assoupissement en attendant, selon ses vœux, que le domaine puisse être ouvert au public, donnant ainsi une dimension d'intemporalité aux lieux. En effet, Léon n'est plus ! Plus de Léon Marès se promenant sur les terrasses ; plus de Léon Marès auprès de ses animaux ; plus de Léon Marès à Lovagny...

Depuis ce triste évènement, 98 ans se sont écoulés ! Après le décès d'une personne

importante, il est souvent de coutume de marquer reconnaissance et attachement tous les 50 ans ; cela se traduit par un cinquantenaire puis un centenaire. Les évènements ont permis de faire converger les idées et les écrits, nous donnant ainsi l'opportunité de promouvoir un regain d'énergie à l'approche de 2016. **En conférant à cette année un caractère simple dans l'esprit de celui qui nous a quittés il y a près de 100 ans, sans oublier d'y associer une dimension digne d'un châtelain.**

Il serait, de ce fait, inconcevable de poursuivre cette action sans parler de son père, *Claude, Etienne, Léon Marès*¹. Celui-ci joua un rôle déterminant dans l'éducation du seul fils né de son union avec Anne Bérard² (*Prosper, Etienne, Léon Marès, 1854-1916*). Il fonda en lui ses plus grands espoirs en lui transmettant des valeurs essentielles qui selon lui permettaient l'édification d'un être. Il convient alors de satisfaire la curiosité du lecteur avide d'informations sur cet homme en parlant de certaines de ses multiples facettes et en découvrant comment il mena sa vie.

Aimeriez-vous faire connaissance avec cet homme et aussi savoir comment il mena sa vie ?

Comme de nombreuses choses ont déjà été écrites du point de vue historique sur cet homme, il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur ce sujet qui a d'ailleurs été traité dans divers ouvrages, études ou autres évocations qui font aujourd'hui référence³. Je resterai donc sur ce qui me paraît essentiel : les grands moments et périodes de sa vie. Mon attention se porte également sur ses nombreux écrits qui m'émeuvent particulièrement, parce que j'y trouve la sensibilité du personnage aux facettes attirantes et multiples. Cela me pousse, 136 ans après sa mort, à le mettre en avant, comme je l'ai fait pour d'autres membres de sa famille.

Car, me semble-t-il, le sujet est ailleurs : *la personnalité de cet homme, son message pour la postérité s'il en est, l'influence sur son fils me touchent davantage*. Mon travail consiste donc à analyser le personnage dans ses attitudes, ses prises de positions, ses engagements, ses discours, ses paroles, en étudiant l'impact qu'ils auraient eu sur son proche entourage, ses contemporains peut-être, sur les peuples certainement, sur la postérité à n'en pas

douter et, par-dessus tout, sur son unique fils qu'il protégea et accompagna dans la vie aussi loin qu'il lui sembla nécessaire et utile de le faire.

Il fut un temps où certains pensaient, à tort, que le prénom usuel de l'homme dont nous parlons ici était *Claude*. Mais, les recherches entreprises ont tôt fait de désavouer cette croyance⁴. Il s'avère que Claude, Etienne, **Léon** Marès fut l'auteur de très nombreux écrits. Tous ses ouvrages portent le prénom de *Léon* et non de *Claude*⁵ ; certains exemplaires ont même été dédiés avec la signature « L. Marès ». Il fut aussi maire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, une bourgade située non loin de Montpellier où il possédait une propriété qui fut, pendant un certain temps, la résidence familiale. Détenteur de la charge d'« officier de l'état civil », il fut le principal responsable de sa bonne tenue ; il apposa de ce fait sa signature sur de nombreux actes, laissant apparaître son nom précédé de l'initiale de son prénom usuel : « L. ». Mais alors, à quoi C. E. Léon Marès vous fait-il penser ? Avant de répondre, je vous invite à revivre le contexte historique dans lequel il vécut.

Dans quel contexte historique C. E. Léon Marès a-t-il vécu ?

C. E. L. Marès est né en 1822, sous le règne finissant du roi **Louis XVIII**, habile restaurateur qui fut le seul vrai roi constitutionnel qu'ait connu la France. A cette époque, la vie politique est particulièrement active, vivant dans la division des deux grandes tendances du moment : le retour de l'émigration royaliste et, de l'intérieur, les acquis issus de la Révolution, regroupant ceux qui n'acceptent pas le retour des Bourbons.

Puis, deux ans plus tard, la France change de monarque en la personne de **Charles X**, qui manque un peu de sens politique et ignore de surcroît les causes qui ont renversé la monarchie. Il se fait couronner dans un provocant apparat fort peu judicieux compte tenu des finances publiques mais aussi, et surtout, de la situation politique et sociale instable, créant un anachronisme exacerbant les oppositions. La France est dans une telle situation politique qu'il est inévitable que des heurts éclatent ici ou là. Des barricades refont leur apparition... C'en est trop ! Le peuple de Paris se soulève, marche en direction du palais Bourbon et des Tuileries... Le roi veut revenir en arrière, mais c'est malheureusement impossible. Acculé et abandonné, il devra abdiquer, car à l'Hôtel de Ville, les pairs du royaume et les députés se rallient au duc d'Orléans

pour l'investir de leur confiance dans la conduite des affaires de l'Etat⁶.

C'est en 1830 que C. E. L. Marès, âgé de huit ans, connaît alors un autre souverain, **Louis-Philippe I^{er}**. Il ne sera pas roi de France mais roi des Français. Ce roi quelque peu archaïque et à la légitimité fort discutée ne laisse apparaître que l'homme intéressé. Il s'enfonce dans des refus, s'opposant à certaines réformes qui auraient pu correspondre à son époque. Louis-Philippe affirme son pouvoir et permet pour quelque temps la pacification du pays, mais les esprits mécontents sont aux aguets et attendent l'étincelle qui leur donnera l'occasion de mettre fin à un système politique qui ne leur convient pas. C'est en 1848, lors d'un « banquet », que tout dégénère en une véritable émeute. Le roi tente bien d'apaiser les esprits en remaniant son gouvernement, mais cette décision n'empêchera pas le sang de couler. C'est la révolution et à nouveau, le peuple de Paris obtient l'abdication du roi en faveur de son fils, dont d'ailleurs personne ne veut. La France n'a plus le cœur attaché à la monarchie, ce qui se solde par un échec de la Restauration. Un gouvernement provisoire est élu et le 25 février, la république est proclamée. Dans cette marche en avant pour la libération des jugs et dans l'esprit des valeurs véhiculées par la Révolution de 1789, la France fait tomber des lois liées à la restriction des libertés pour bon nombre de concitoyens.

En cette année 1848, le jeune C. E. L. Marès, alors âgé de 26 ans, va devenir incontestablement un acteur important face aux grandes réflexions sociétales du moment. C'est alors qu'un homme nommé **Louis Napoléon Bonaparte** fait parler de lui. En effet, c'est cet homme qui, quelque temps auparavant, arpentait les couloirs du palais Bourbon où il occupait un siège. Il sera ensuite élu président de la République en décembre 1848, après avoir signé le serment de fidélité à la Constitution. Ce n'est que plus tard que la situation va devenir difficile pour le président qui souhaite se représenter, mais la Chambre lui opposera une fin de non-recevoir. Bonaparte, qui n'en est pas à sa première tentative, engage un coup d'Etat et se proclame empereur sous le nom de **Napoléon III**. Sa grande habileté politique est incontestable, mais contrairement au mythe qui entoure son nom, il ne sera pas un génie militaire. C'est en évitant quelques détours que

nous constatons l'échec d'une guerre qu'il engage avec la Prusse en 1870. Il est fait prisonnier et à nouveau, la France sombre dans le chaos politique. En cette fin tragique du règne impérial, Monsieur Marès est âgé de 48 ans, et nous nous souvenons que, deux ans plus tôt, celui qui est depuis devenu un spécialiste en matière de défense a écrit de façon clairvoyante un livre intitulé *Les forces défensives de la France*. L'écriture de ce livre est un message fort et d'une grande pertinence. (*En effet, les avertissements clairement énoncés par C. E. L. Marès auraient dû attirer l'attention des dirigeants du pays, surtout en ce qui concerne les effectifs humains ; et ne parlons pas des effectifs matériels largement connus comme étant insuffisants*). Tout cela mènera à l'établissement de la Troisième République. C'est sous la présidence de **Mac-Mahon** que huit ans plus tard, en 1878, C. E. L. Marès s'éteindra à l'âge de 56 ans.

En conférant à l'année 2016 un caractère simple dans l'esprit de celui qui nous a quittés il y a près de 100 ans, sans oublier d'y associer une dimension digne d'un châtelain.

A quoi le nom de « Claude, Etienne, Léon Marès » vous fait-il penser ?

- A un enfant né à Montpellier au cours du 1^{er} trimestre 1822 ?
- A un garçon qui a été élevé par des parents attentifs ?⁷
- A un jeune qui fréquenta l'Ecole royale militaire de Sorèze pendant près de 10 ans ?
- A un avocat ?
- A un maire de Saint-Gély-du-Fesc ?
- A un homme impliqué dans l'agriculture, la viticulture et la viniculture ?
- A un expert en armurerie ?
- A l'auteur de plusieurs études et livres ?
- A un père aimant et soucieux du bonheur de ses enfants ?
- A un homme qui a courageusement défendu ses opinions ?
- A un passionné qui commença une grande collection ?
- A un homme qui mourut à Paris au cours du dernier trimestre 1878 ?⁸

Claude, Etienne, Léon Marès a été tout cela, et bien plus encore. C'est pour cela que nous le voyons comme « **un homme aux multiples facettes** ». D'où le grand respect que lui portent à la fois le monde politico-militaire, le monde de la justice et les spécialistes en armurerie, mais aussi les collectionneurs.

Cet homme aux multiples facettes est incontestablement un homme de grande envergure ! Bien qu'il soit, comme nous tous, un homme ordinaire, et sur bien des points un homme avec des sentiments tout à fait semblables aux nôtres.

Claude, Etienne, Léon Marès a eu une vie bien remplie. Sa dynamique ne peut nous laisser indifférents. C'était un homme engagé, au parler franc, aux opinions inébranlables, attaché aux

inestimables valeurs humaines. Il se montrait simple, sobre dans sa façon de vivre. Même si, comme nous le verrons, **il entreprit un travail colossal d'expert en armurerie et en stratégie militaire, il n'en fut pas moins sensible à la condition humaine, faisant ressortir en lui cette facette d'humaniste.** Nous verrons aussi comment il mit à contribution, dès son plus jeune âge, ses talents d'orateur puis d'écrivain pour nous communiquer son travail. Il partagea sa vision du monde, sa foi et ses espérances, en somme, il dévoila *sa personnalité*. C'est-à-dire ce qui constitue la personne, ce qui la rend psychiquement, intellectuellement et moralement distincte de toutes les autres. Dans sa pérégrination, il dut, comme la plupart d'entre nous, donner beaucoup de lui-même afin de mener à bien son projet de vie. Il dut faire face à de nombreuses inquiétudes et

Claude, Etienne, Léon Marès

difficultés ; la tâche était lourde, mais il sut faire preuve de persévérance. Nous savons quels furent ses choix, et comment et par quelles actions il parvint à les concrétiser. Dans nos interrogations

sur cet homme, il en est une qui est inévitable et qui concerne **le lien entre lui et son fils**. Sa personnalité et ses activités auraient-elles été de quelque influence sur ce dernier ?⁹

Analyse du portrait de Claude, Etienne, Léon Marès*

Cette œuvre représentant **Claude, Etienne, Léon Marès fut peinte en 1851 par Alexandre Cabanel** (1823-1899). Cette œuvre unique peut être admirée au château de Montrottier¹⁰. Elle est visible par le public grâce à un jeu de miroirs qui lui fait face.

A première vue, les dimensions paraissent sensiblement identiques au tableau de sa mère. Le peintre représente son sujet dans un environnement aux signes distinctifs du style Louis-Philippe, plutôt sombre, puisque nous remarquons un arrière-plan épuré, probablement une tenture volontairement choisie pour sa sobriété ; ce choix participe grandement à mettre en valeur le personnage. Comme il est de coutume chez les artistes spécialistes du portrait, Cabanel se positionne, en l'occurrence, sur l'angle droit de son sujet qui est vu de trois quarts face, avec l'épaule droite légèrement dégagée. La lumière provient de la droite du sujet, donnant un jeu d'ombres saisissant qui fait ainsi ressortir des détails très valorisants du point de vue artistique. Il est cadré jusqu'aux genoux, les jambes croisées, la droite posée par-dessus la gauche. Il appuie son bras sur ce qui semble être un bureau. Tout cela donne une dimension et une allure classique à l'œuvre, tout en apportant une grande assurance et prestance à son sujet ; l'artiste cherche,

comme à son habitude, à restituer la réalité contextuelle en fonction de la personnalité et de la position sociale du personnage. Présenté de cette façon, cela confirme la touche personnelle du peintre.

C. E. Léon Marès est assis sur un fauteuil de cuir rouge sombre dont on distingue seulement la partie supérieure droite du dossier qui révèle, par un jeu d'ombres, une partie doublée et cloutée. Le bureau est en bois frugalement sculpté, le plateau est recouvert en son centre d'un fin revêtement de cuir vert foncé sur lequel est placé un livre fermé, avec une couverture rouge pâle d'où dépasse un signet blanc, peut-être en soie ; il est posé sur quelques feuilles de papier. Léon Marès étant ou ayant été avocat¹¹, il pourrait bien s'agir d'un code de lois posé sur quelques notes préparatoires à une éventuelle plaidoirie. Il est vêtu d'une chemise d'un blanc éclatant, serrée au niveau du cou par un nœud de couleur noire identique à celle du gilet et de la veste en feutre au tombé impeccable. Le pantalon de même

Claude, Etienne, Léon Marès

nature, au tissage plus fin, est de couleur grise. On aperçoit aussi une chaîne accrochée au gilet, à laquelle sont attachées des clés de petite taille. Il se pourrait qu'elles puissent ouvrir quelques tiroirs ou armoires contenant des documents importants.

Il fut un temps où il était connu comme un fort bon garçon dont la compagnie était agréable¹². Alors âgé de 29 ans, Claude, Etienne, Léon Marès était un jeune¹³ avocat de Montpellier, aux idées bien affirmées. Il démontrait par sa verve de brillantes qualités dues à sa vivacité d'esprit, et il savait par là même se fondre dans de nombreuses sphères. Il était réputé pour ses opinions

quelquefois controversées, notamment quant à l'utilisation de la Garde nationale et en matière de défense, un sujet dont il se souciait particulièrement. Il se vit parfois mis à l'écart à cause de sa difficulté à se contenir alors qu'il aurait fallu agir sans délais selon lui¹⁴. Nous pourrions terminer l'analyse de ce tableau en appréciant la sérénité du personnage, assis tel un notable, témoignant ainsi d'une forte assurance malgré un regard un peu vague. Il est le fils d'Etienne Marès et de Louise, née Bidreman, elle aussi peinte avec grande grâce par Cabanel¹⁵. Il reçut une éducation et une instruction des plus complètes qui lui ont permis de se construire.

Il démontrait par sa verve de brillantes qualités dues à sa vivacité d'esprit, et il savait par là même se fondre dans de nombreuses sphères. Il était réputé pour ses opinions quelquefois controversée.

Les écrits de Claude, Etienne, Léon Marès

1. Discours^a prononcé à l'ouverture des Exercices publics de l'Ecole de Sorèze, Annales de l'Ecole de Sorèze, tome II, 1839. (*Le 3 septembre 1838*).
 - *Une légende*, p. 221.
 - *Adieu d'un gentilhomme à son manoir*, p. 231.
 - *Spartacus à ses compagnons*, p. 341.
 - ^a*Sur l'improvisation*, p. 247.
2. Etat de la question. Appel aux électeurs..., 1848.
3. Les Nouvelles Armes de guerre portatives, 1856.
4. Les Nouvelles Armes à feu portatives propres à la guerre, 1857. (*Extrait du spectateur militaire, 1856*).
5. Des Nouvelles Carabines anglaises et américaines, 1858. (*Extrait du spectateur militaire, août 1858. Dedicacé « à Monsieur Sumner, hommage de l'auteur, L. Marès »*).
6. Des nouvelles armes rayées, de leurs rôle et influence à la guerre, 1860.
7. Les armes de guerre à l'Exposition universelle de 1867, 1867. (*Dedicacé « à Monsieur le Colonel Puigarry, affectueux hommage de l'auteur, L. Marès »*).
8. Les forces défensives de la France, 1868. (*Dedicacé « à Monsieur le Colonel Puigarry, affectueux hommage de l'auteur, L. Marès »*).
9. La réorganisation de la force militaire en France, 1871.
10. Note sur le fusil à percussion américain, dit fusil Springfield, 1871. (*Suivi des règles pour le démontage et nettoyage de ce fusil*).
11. Sur le traitement des vignes phylloxérées, 1874. (*Mémoire lu à la première séance du Congrès viticole de Montpellier, le 26 octobre 1874*).
12. Note sur les quelques expériences ayant pour but d'atténuer ou de prévenir les attaques du phylloxéra, 1874.

Discours^a prononcé par Léon Marès le 3 septembre 1838, lors de ses 16 ans

Son professeur dira en ce jour : « [...] depuis longtemps nous sommes dans l'usage d'ouvrir des discussions dans notre classe d'éloquence, sur des questions d'histoire, d'économie politique, etc. Ce discours a été composé **par un des élèves dans le but de faire sentir à ses condisciples tous les avantages qu'ils doivent retirer de cet exercice.** »

Il semblerait que l'élève en question fût doué d'une qualité somme toute naturelle en matière d'éloquence, à tel point qu'il fut le plus à même d'ouvrir cette séance.

Écoutons maintenant le jeune et talentueux élève en la personne de Claude, Etienne, Léon Marès :

^a**DISCOURS SUR L'IMPROVISATION**

Messieurs,

Dans l'état actuel de la société, pour y tenir un rang honorable, il faut des *vertus*, des connaissances, des talents. **Des vertus**, parce que sans elles un homme est d'autant plus mauvais, qu'il posséderait plus de moyens d'être bon ; **des connaissances**, parce que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, les ignorants eux-mêmes ne pardonnent point à l'ignorance ; **des talents**, parce qu'ils offrent un délassement toujours prêt pour celui qui les possède, toujours agréable pour ceux qui l'approchent.

Parmi tous les talents, il en est un qui est aussi une science, et une science difficile à acquérir. On ne le trouve guère que chez les personnes d'un certain âge et d'une longue expérience, c'est celui de la conversation.

On pourrait définir la conversation [comme] l'art de tout dire convenablement et à propos. Savoir tout dire à propos est enseigné par le tact et l'expérience ; savoir tout dire convenablement est plutôt l'effet de l'éducation et de l'habitude.

Certes, Messieurs, aucuns de vous ne contestera l'utilité de ce talent qui sert chaque jour aux hommes de toutes conditions, mais il est indispensable surtout à ceux qui doivent tenir un certain rang dans le monde. Aucuns de vous ne contestera l'utilité d'un talent que nous regardons ordinairement dans un homme comme l'expression de sa supériorité intellectuelle, et que nous apprécions d'autant mieux que nous sentons plus vivement la nécessité de la posséder.

Et bien, Messieurs, ce talent de la conversation n'est que celui de l'improvisation étendu à toutes les circonstances de la vie. Il est facile de le

prouver. Un orateur célèbre de notre époque a défini l'improvisation [comme étant] « la faculté de s'exprimer, en termes non préparés, sur un sujet suffisamment conçu et médité ». Voyons si cette définition ne pourrait pas s'appliquer à la conversation ; et, pour cela, tâchons de surprendre les diverses opérations de l'esprit pendant la conversation.

L'homme qui se voit interpellé sur un sujet quelconque, commence d'abord par rassembler les idées qui peuvent lui servir, puis il les passe rapidement en revue, rejette celles qui ne peuvent lui être utiles, groupe et émet les autres dans l'ordre le plus favorable au succès de son opinion. Or, toutes ces opérations exécutées sur un plan plus vaste ne constituent-elles pas ce que nous appelons improvisation ?

La conversation n'est donc qu'une improvisation rapide sur toutes sortes de sujets ; et comme il est indispensable à l'homme, quel qu'il soit, de savoir converser agréablement, il lui est par cela même indispensable de savoir improviser.

Nous venons de dire que le talent de l'improvisation est nécessaire à l'homme privé, que sera-ce donc pour l'homme politique ?

Tous les intérêts discutés dans les chambres tiennent au bien ou à l'honneur du pays. L'homme qui parle à une tribune politique n'exprime pas seulement ses idées particulières, mais souvent aussi celles de tout un parti. Ce n'est plus seulement dans un cercle de quelques personnes qu'il se fait entendre, mais à tous ses concitoyens qu'il s'adresse. Loin d'éviter, comme dans le monde, de froisser ses opinions, ses adversaires le heurtent de face. Ce n'est plus des conversations sur des sujets futiles qu'il s'agit de soutenir, c'est la discussion appliquée aux questions les plus utiles, aux intérêts les plus vastes. Ce n'est plus de l'esprit qu'il faut montrer, c'est du génie. Et quoi de plus propre à faire ressortir le génie, que le talent de l'improvisation ? Quoi de plus propre à persuader, que cette éloquence, la mieux sentie parce qu'elle est la plus naturelle, et qui prend son auditoire par le cœur, parce qu'elle paraît venir du cœur ? Et en quel temps pourrait mieux que le nôtre mettre en lumière les avantages de l'improvisation ? En quel temps aussi un homme de talent, à quelque classe de la société qu'il appartienne, a-t-il à parcourir une plus vaste carrière ?

De nos jours, tout homme de cœur peut se croire destiné à parler à la tribune nationale ; de nos jours, la carrière parlementaire offre à tout homme assez fort pour y entrer, des chances, des possibilités de pouvoir, de gloire, d'utilité publique. Or, qui donne cette force nécessaire pour entrer en lice ? C'est le talent de la parole, c'est le talent de l'improvisation. Est-il un plus beau spectacle que celui de l'orateur, au milieu d'une discussion orageuse, se servant de la parole comme d'une chaîne pour retenir les partis, arrêter les fureurs, comme le Neptune de Virgile arrêtaient les autans par son redoutable quos

ego... ? Non, il n'en est point de plus imposant, parce que c'est là qu'on voit le mieux toute l'influence qu'un homme peut acquérir sur ses semblables par le seul effet de ses deux plus beaux attributs, l'intelligence et la parole.

Il est donc impossible de récuser l'immense utilité de l'improvisation : et si vous croyez réellement ce talent indispensable, Messieurs, vous devez tâcher de l'acquérir. Or, il est facile de démontrer que les seuls moyens de parvenir à ce but, sont la réflexion et l'habitude. Qu'on me permette pour cela une comparaison que je crois devoir être admise. Le combat de la parole me paraît être semblable au combat de l'épée.

En effet, lorsqu'on se présente à la discussion, on croit être couvert de partout, on croit pouvoir parer tous les arguments. Mais il arrive que l'adversaire, par une attaque imprévue, atteint l'endroit sensible, ou que, par des feintes adroites, il force à découvrir la partie qu'il veut frapper. Pour le déjouer, il faut avoir une idée des arguments à opposer aux arguments, de la manière de s'en servir, et de détruire les sophismes de l'adversaire ; il faut savoir se tirer du cercle d'arguments captieux où vous aura renfermé un habile rhéteur, prévenir l'assemblée en sa faveur par une diction facile et correcte, ne pas fatiguer la mémoire de l'auditeur par un assemblage confus de toutes sortes de preuves ; il faut de plus deviner le fort et le faible de l'interlocuteur, les parties sur lesquelles on peut l'attaquer, ou celles où la résistance peut faire craindre un échec ; il faut deviner si l'on a affaire à un homme franc ou dissimulé, si contre l'adversaire on discute, discute sur les mots ou sur les idées, si c'est un parleur ou un penseur, s'il sait persuader ou convaincre, le jeu du tireur, et qu'on peut appeler en éloquence le jeu de l'orateur.

Or, Messieurs, pour acquérir toute cette pénétration, qui n'est qu'une des nombreuses qualités qui caractérise l'improvisateur habile, il n'est pas possible de nier qu'il ne faille une grande habitude de la discussion, unie à un jugement très sain ; et de là il découle une conséquence naturelle : c'est qu'on doit s'habituer à discuter, aussitôt que le jugement a acquis assez de solidité pour ne pas confondre la discussion avec la dispute, pour ne pas être faussé par la subtilité des arguments, et assez de justesse pour distinguer rapidement le bon ou le mauvais côté d'un sujet.

Or, Messieurs, c'est à notre âge que le jugement commence à prendre cette justesse et cette solidité ; c'est à notre âge aussi que l'esprit se plie aisément à tout ce qu'on veut lui enseigner ; c'est donc à notre âge qu'il faut commencer l'exercice de l'improvisation.

Il doit en être de cet art, comme de tous ceux que nous apprenons au collège ; c'est-à-dire, qu'il faut en prendre ici une idée, afin de pouvoir dans le monde nous former seuls avec plus de facilité. Et, si nous voulions faire voir l'heureuse influence qu'elle peut exercer sur les défauts qui caractérisent

généralement tous les jeunes gens, la nécessité de cette étude se démontrerait d'elle-même.

En effet, quels sont les principaux torts des jeunes gens en général ? C'est de parler inconsidérément sur toutes choses, de fronder impitoyablement tout ce qui ne leur convient pas, sans considérer s'ils ne froissent pas désagréablement les opinions des autres ; de manquer de patience envers ceux qu'ils écoutent, de manquer d'à-propos dans leurs paroles ou leurs actions, d'être ou trop timide ou trop audacieux, de ne pas savoir prendre ce ton d'assurance modeste qui met un homme à sa place partout, et qui prévient en sa faveur, tout en inspirant du respect pour sa personne ; enfin de s'emporter ou de s'échauffer pour des bagatelles, de ne pas savoir céder avec art, et donner une meilleure opinion de soi aux auditeurs cédant la victoire, qu'en la disputant.

Et bien ! tous ces défauts pourraient être sinon complètement détruits, du moins fort affaiblis par l'habitude de la discussion bien conduite.

Il y a toujours un grand fond de justice dans le jugement d'une certaine masse d'élèves qui prononcent à la fois : aussi le faible de chacun sera vite trouvé.

Si celui qui parle est trop timide, vous l'encouragerez, et il le deviendra moins ; s'il est trop audacieux, vous le lui ferez sentir, et son audace tombera ; s'il manque d'à-propos dans ses paroles et dans ses actions, à force de voir ceux qui en manquent aussi, et le blâme qu'ils encourrent, il finira par se corriger ; s'il a le défaut d'interrompre celui qui parle, il apprendra la patience, en se pliant aux règles qui ne permettent pas d'interrompre l'orateur ; enfin, en voyant que d'autres idées que les siennes peuvent être soutenues avec avantage, il apprendra à ne pas dédaigner son opinion, par cela seul qu'il ne la partage pas.

Certes, Messieurs, vous ne croyez pas que ces avantages doivent être repoussés ; et tous ces défauts, qui peuvent se produire à chaque instant, et dont tout le monde peut être juge, vous pensez sans doute que ce sont ceux dont nous devons chercher à nous corriger de bonne heure.

Le bon ton, si recherché dans le monde, tient en grande partie à l'observation des règles que nous venons de tracer. Or le bon ton est nécessaire, car il est l'indice d'une éducation très soignée. Il capte infailliblement la bienveillance de ceux qui ne jugent que sur les dehors, et il y en a beaucoup : quant à ceux qui apprécient l'homme avant de le juger, le bon ton les dispose à la bienveillance envers celui qui les possède, et l'on sait combien la première impression est puissante. Enfin, Messieurs, après être convenus de la grande utilité de la discussion, nous n'avons qu'à considérer les obstacles qui s'opposent dans le monde à l'étude de cet art, pour nous convaincre encore qu'il faut au moins la commencer au collège.

Quand on va dans le monde, c'est bien pour apprendre à parler et à se conduire : mais on est censé savoir déjà et parler et se conduire. Les personnes

que l'on rencontre dans la société ont généralement peu d'indulgence, le plus souvent parce qu'elles ont peu de valeur ; elles sont plutôt portées à faire la part du mal que celle du bien. On a souvent la sottise de craindre leur jugement, et l'on n'ose pas apprendre, de peur de paraître de savoir trop peu ce qu'on apprend. Le collège, au contraire, est le lieu de l'étude : là, on peut avouer franchement ce qu'on sait ou ce qu'on ne sait pas, parce qu'on est là pour apprendre. Personne n'ose vous railler, parce qu'on apprécierait la raillerie à sa juste valeur ; et la fausse honte ne peut retenir un esprit droit, parce que pour lui il n'y a pas de fausse honte. On apporte aussi bien plus d'étude, de calme et de méthode dans les discours, parce que l'amour-propre n'est pas excité aussi violemment ; l'on sait, d'ailleurs, que les auditeurs vous tiendront compte d'avoir fait un discours très concluant, du moins un bon discours ; et les sophismes sont forcément bannis des discussions, parce qu'ils ne peuvent échapper à la sagacité de toute la classe et du maître qui écoute.

Dans le monde au contraire, l'amour-propre, excité au plus haut point, veut vaincre à tout prix. Les sophismes ne coûtent plus rien. On veut quoi qu'il en coûte mettre de son côté l'apparence de la vérité, et l'on est peu scrupuleux sur les moyens d'atteindre son but. La cause fût-elle injuste, on la soutient, dès que l'amour-propre est intéressé à sa défense. Le plus grand nombre des auditeurs peut être entraîné ; mais les auditeurs capables, ceux dont le suffrage importe réellement, pensent quoiqu'ils ne parlent pas, et jugent l'homme et sa cause, d'après les moyens faux qu'il a employés. C'est ainsi qu'on se trouve souvent battu par le fait, lorsqu'on croit avoir remporté une victoire.

L'avantage immense que présentent les discussions faites en classe consiste principalement en ce que l'élève doit répondre non plus à un seul, mais à plusieurs interlocuteurs, dès qu'il se jette hors de la route du vrai ; il consiste encore dans l'impossibilité où se trouve l'élève de soutenir une cause démontrée fausse, sans devenir un objet de ridicule, enfin dans ce fait que son amour-propre est moins intéressé à la victoire elle-même, qu'aux moyens employés pour l'obtenir.

Toutes ces raisons forcent l'élève à prendre une manière franche, loyale et forte en même temps, qui puisse être opposée avec avantage à un discuteur, quel qu'il soit, et faire apprécier en même temps et le caractère de l'orateur et la cause qu'il soutient.

Après vous avoir énuméré, Messieurs, tous les avantages qui résultent de l'étude de l'improvisation en classe, après avoir prouvé que cette étude doit être de la plus grande utilité pour tous, dans le monde où nous entrerons, et dans la carrière parlementaire où quelques-uns d'entre nous pourraient être appelés, nous croyons inutile de vous demander de ne point mettre d'entrave à une étude que vous devez traiter comme une étude sérieuse, et d'apporter ici de l'attention et du silence : ce silence, chacun de nous le doit à la classe tout

Claude, Etienne, Léon Marès

entière. Nous vous demandons aussi, Messieurs, de l'indulgence dont nous avons tous besoin. Que s'il en était d'assez peu raisonnables, pour vouloir se railler de ceux qui n'auraient pas toute la justesse nécessaire dans la pensée, ou toute la netteté désirable dans l'expression, nous les engageons à se rappeler que vouloir ramener quelqu'un au bon chemin par la moquerie est un moyen qui réussit rarement, que le ridicule est une arme dangereuse, et blesse souvent celui qui s'en sert mal ; enfin que le manque d'indulgence envers ceux qui le méritent est le caractère le plus certain de la médiocrité.

Puissent ces quelques paroles faire apprécier à quelques-uns une étude sur laquelle ils avaient trop peu réfléchi, et faire comprendre à tous ce qu'on attend de leur raison et de leur jugement.

Léon Marès,
De Montpellier (Hérault).
Classe d'Eloquence.

La lecture de ce discours pourrait presque nous laisser sans voix. Rien n'est à ajouter et encore moins à soustraire. Plus qu'un discours, c'est une véritable « plaidoirie » ! Oui, il avait seulement 16 ans ! D'un ton quasi martial, il s'adresse à ses condisciples en les appelant « **Messieurs** », terme qu'il utilise neuf fois. (*Certes, Messieurs ; Et bien, Messieurs ; Or, Messieurs ; Enfin, Messieurs ; Messieurs, vous devez... ; Nous vous demandons aussi, Messieurs...*).

Pas encore spécialiste des armes, pourtant, il en parle avec aisance. Il dit que l'improvisation, c'est la conversation, et que la conversation faite de paroles est comparée à un combat d'épées, qu'il recommande d'utiliser avec grande prudence pour ne pas blesser. « *Le combat de la parole me paraît être semblable au combat de l'épée* » ; « *...donner une meilleure opinion de soi aux auditeurs cédant la victoire, qu'en la disputant* », dit-il.

Pas encore avocat, pourtant, on pourrait croire qu'il l'est déjà. Sensible aux choses « justes » et aux bons jugements des êtres, il utilisera les dérivés de ce mot environ 15 fois (*jugement, six fois ; justesse, deux fois ;* mais aussi : *justice, juste, juge, jurer, jugent, injuste*). Les mots « talent » et « génie » reviennent à plusieurs reprises. Tous ses mots sont le reflet de sa personnalité ; ils seront utilisés dans la plupart de ses écrits publiés ultérieurement. En cette année 1838, le jeune Marès démontre beaucoup d'enthousiasme et se prépare à un avenir dans les hautes sphères de l'Etat, ainsi qu'il le dit lui-même : « [...] *dans le monde où nous entrerons, et dans la carrière parlementaire où quelques-uns d'entre nous pourraient être appelés [...]* ». Ces paroles prouvent qu'il aspirait aux plus hautes fonctions. La providence en décidera-t-elle ainsi ? Peut-être pas, car c'est sans savoir que l'année suivante, en 1839, son père décèdera, plongeant ainsi la famille

dans le plus grand désarroi* (*voir l'étude sur Louise Marès née Bidreman, écrite par G.-R. Blanc*). Malgré cette terrible situation, il poursuivra un chemin qui sera peut-être plus à même de répondre à l'expression de ses talents et à ceux de sa famille.

Ce fut le cas, car on le connaîtra comme avocat, exerçant probablement au barreau de Montpellier. Cette fonction semble avoir été éphémère dans la vie de cet homme. Il devint aussi « LE » grand spécialiste en armurerie, mais également expert en matière de défense.

C'est en 1868, à l'âge de 46 ans, soit 30 ans après ce discours mémorable et des plus significatifs, présentant les principaux caractères de cet homme aux multiples facettes, qu'en plus de ses nombreuses études sur diverses armes, C. E. L. Marès écrira un livre on ne peut plus évocateur de sa personnalité, de ses convictions et de son fort désir de servir son pays. Mais aussi, et surtout, de sa forte volonté de préserver la paix et de son engagement humaniste.

Ce livre s'intitule *Les forces défensives de la France*. Dans sa préface, C. E. L. Marès s'adresse aux dirigeants politiques et

militaires responsables de la défense nationale. Il fait ici le point sur les « ressources » disponibles en cas de conflit afin « *d'en tirer le meilleur parti* ». Puis, il parle du « *peuple français* » en lui disant « *connais-toi toi-même* » et en rappelant « *[...] qu'aucune différence de naissance, de position ou de fortune, [n']autorise un homme à en traiter un autre comme un être d'une nature inférieure* ». Ensuite, il parle de « *la France* » et aussi, longuement, de « *la force nationale* », faisant allusion à « *l'annexion/cession de la Savoie et du Comté de Nice* », qui représentèrent un apport non négligeable en hommes disponibles pour la défense, notamment, de leurs propres frontières. Mais, c'est à la fin de son étude que **C. E. L. Marès donne une recommandation** en s'exclamant, avec grande conviction, que « *quelle que soit la forme de gouvernement* » de notre pays, son souci premier est d'avoir « *le sentiment simple et délicat de la justice* » ! Et pour conclure, il demande que ledit gouvernement « *prenne pour règle de conduite, cette parole vraiment divine* » contenue dans l'Evangile de Matthieu, ch. 6, v. 33 : « *[...] Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice [...].* »

Que nous recommande-t-il de faire ?

« *[...] Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice [...].* »

Etant donné que M. Marès recommande cette mise en pratique, il serait bon d'en comprendre la signification par l'étude succincte des mots formant la phrase.

Cherchez : cela implique de la détermination, de donner du mouvement dans cette action et de *se donner de la peine* pour découvrir ou trouver quelqu'un ou quelque chose.

Premièrement : le royaume de Dieu et sa justice doivent passer *avant* toute chose. « Premièrement » pourrait aussi être remplacé par « tout d'abord » ou bien par « pour commencer ». (Certaines traductions de la Bible emploient le mot « d'abord »).

Le royaume de Dieu : il est aussi appelé « royaume des cieux », car il exerce son autorité depuis les cieux. Il possède de nombreux points communs avec les gouvernements humains, mais il leur est infiniment supérieur sous tous rapports. Il est régi par les lois les plus élevées qui soient, comme par exemple celles « *d'aimer Dieu et son prochain* ». C. E. L. Marès savait qu'être sujet de ce royaume impliquait l'adhésion entière aux lois qui régissent la bonne entente entre les peuples, grâce à un bon jugement accordé par la divine justice.

Sa justice : de façon générale, c'est ce qui est conforme au droit. Ici, il est évidemment fait allusion à la justice émanant de Dieu. C'est la conformité de la vie de l'homme avec la volonté de Dieu. Il ne fait pas ici l'éloge ou l'apologie d'une quelconque forme de justice théocratique ; il nous invite plutôt à suivre la justice qui émane du Roi des rois, le Christ, appelé aussi le Grand Berger en raison de sa personnalité douce et compatissante.

Quelques auteurs profanes peuvent aussi nous permettre de mieux comprendre ce qu'implique la justice. J'en citerai trois, à titre d'exemple :

COUSIN disait, dans son livre intitulé *Vrai* et écrit en 1836 (p. 351) : « *La justice, la distinction essentielle du bien et du mal, dans les relations des hommes entre eux, est la vérité première de la morale.* »

CLEMENCEAU, pour sa part, écrivit dans son livre *Iniquité* (1899, p. 276) : « *Dans la lutte engagée pour la vérité contre le mensonge, pour la justice contre l'arbitraire, aucun des combattants n'est libre de s'arrêter.* »

BERGSON, quant à lui, affirmait dans son livre *Deux sources* (1932, p. 68) : « *La justice a toujours évoqué des idées d'égalité, de proportion, de compensation.* »

Nous reconnaissons bien là l'homme qui souhaitait être le plus juste possible envers ses semblables, faire preuve de bon(s) jugement(s) en toutes choses. Et par-dessus tout, **défendre les faibles contre la tyrannie**. Il espère aussi pour la France « [...] **un gouvernement** (quelle que soit sa forme) **qui ait le sentiment simple et délicat de la justice** [...] ».

D'ailleurs, son message ne fut-il pas entendu dans quelques pays alentour ? C. E. L. Marès reçut un éloquent hommage dans la *Revue Militaire Suisse*, disant que : « *Cette brochure, écrite avec verve et conviction [par C. E. L. Marès], est une des nombreuses productions de polémiques provoquées par la réorganisation de la loi française.* » L'auteur qui écrivit ces lignes déclare aussi que cette brochure « [...] *n'en contient pas moins des idées et des vues qui ont trouvé écho* ». Il mentionne ensuite les volontés d'actions que C. E. L. Marès aurait entreprises et

avec quelle ténacité il y parviendrait, comme :

« Il voudrait » ; « Il répandrait » ; « Il lèverait » ; « Il organiserait ».

Quels souvenirs nous reste-t-il de cet homme ?

Certains diront qu'il reste ses nombreux écrits passés à tout jamais à la postérité, et que cela pourrait suffire ! Mais, est-ce bien là le seul témoignage que nous ayons conservé de cet homme aux multiples facettes ? Non, cela ne s'arrête pas là. Léon Marès avait constitué, dans un premier temps, une conséquente collection d'armes afin de mener à bien leur étude, puis celle-ci fut enrichie au fur et à mesure des années. C'était **un homme de grande culture et d'une intelligence rare** ; il possédait **un sens de la justice particulièrement aiguisé**, et il était aussi, comme nous l'avons vu plus haut, **attaché fermement à des valeurs fondamentales** et chrétiennes. Claude, Etienne, Léon Marès a réussi à faire de sa collection l'une des plus éclectiques qui soit, et il a su l'agrandir par de nombreux éléments de valeur, tant sentimentale que marchande. Mais, à la fin de l'année 1878, à Paris, alors qu'il avait 56 ans, la mort mit fin à cet élan.

Heureusement, **son fils Prosper, Etienne, Léon Marès, alors âgé de 24 ans, a su respectueusement entretenir et poursuivre le travail de son père.**

C'est réellement grâce à la ténacité de son fils que put être perpétuée la mémoire de celui qui fut certainement

un modèle, un idéal. Tout d'abord, en entretenant avec détermination les collections familiales. Ensuite, en les rassemblant dans un seul lieu, c'est-à-dire dans sa demeure nouvellement héritée de sa sœur, en décembre 1906 : le château de Montrottier, en Haute-Savoie. Puis, lorsqu'il sentit sa vie arriver à son terme, il mit tout en œuvre afin que l'entité composée par sa demeure et « SA » collection soit préservée à tout jamais après lui.

Effectivement, dans sa bienveillance, il demanda à ses amis, en qui il avait une grande confiance et dont il fit ses héritiers, de faire en sorte que ses collections puissent être admirées du public.

Dès lors, même sans descendance, *Prosper, Etienne, Léon Marès* a su perpétuer le patronyme familial¹⁶. D'ailleurs, aujourd'hui, après avoir visité le château de Montrottier et y avoir découvert avec émerveillement les riches collections de la famille Marès, nous pouvons dire sans ambages que **c'est grâce au fils qu'il nous reste un puissant témoignage et un souvenir impérissable de son père :**

Claude, Etienne, Léon Marès.

Notes

¹ L'auteur, G.-R. Blanc, accorda une grande place au père de Léon Marès dans son livre *Léon Marès (1854-1916). Sur le chemin d'un collectionneur, de Montpellier à Montrotier*, pages 27 à 34, entre autres.

² De cette union naîtront trois enfants :

Au printemps 1849 :

- *Marie, Caroline, Louise*, qui décèdera quelques mois plus tard, en automne de la même année.

Puis, en 1850 :

- *Henriette, Charlotte, Caroline, Marie, Louise*, qui décèdera à Lyon en 1906.

Et enfin, en 1854 :

- *Prosper, Etienne, Léon*, qui décèdera en 1916 à Lovagny (74).

³ Pour connaître ces divers ouvrages, je vous suggère de vous diriger vers le site de *Wikipédia*, rubrique « Léon Marès », qui énumère les études et autres écrits qui font aujourd'hui référence.

⊗ Au cours de mes recherches entreprises dès 2008 pour produire un mémoire, personne dans l'entourage culturel que je côtoyais fréquemment ne semblait avoir connaissance des écrits de C. E. L. Marès.

⊗ Comme il est écrit dans le livre de G.-R. Blanc (page 15). Mais, il semble important de le reformuler dans ce texte, en prenant conscience des éventuelles confusions qui pourraient représenter un danger en ce qui concerne l'identification des personnes. A cette époque (XIXe et XXe siècle), il était de coutume de donner aux individus d'une famille le même prénom dans le lignage « père/fils », « mère/fille », « oncle/neveu », « grand-père/petit-fils », s'inscrivant comme une règle systématique d'attribution du nom. Quelquefois, le prénom se voyait doublé ou était précédé d'un nom issu du monde biblique mais surtout du monde chrétien primitif, comme Etienne, Jean, Joseph, Marie, Elisabeth, et aussi des saints/saintes comme par exemple Louise et bien d'autres encore. Il n'était pas rare que les familles bourgeoises de cette époque assoient leur prestige en instituant un semblant dynastique par la perpétuation d'un prénom. Cette prolifération d'homonymes a donné du fil à retordre aux chercheurs et historiens.

⁶ La restauration monarchique ne fut pas qu'un ensemble négatif de l'histoire de la France ; il s'agirait plutôt, comme le dit G. Bertier de Sauvigny, de « [...] l'effort des gouvernements et des Français de toutes les catégories pour rebâtir une maison habitable sur les ruines accumulées par la Révolution et l'Empire [...] ». Pour Chateaubriand aussi, il était nécessaire de concilier « tout ce qu'il y avait de possible dans le passé avec tout ce qu'il y avait de possible dans le présent ». « La France moderne est née sous la Restauration », disait pour poursuivre G. Bertier de Sauvigny.

Quant à C. E. L. Marès, il disait dans son livre *Les forces défensives* « que la Restauration vécut en paix avec ses voisins ; elle eût renoué les traditions de nos anciens rois, mais elle tomba par sa politique intérieure ». « Quant au gouvernement de Louis-Philippe, il reprit avec beaucoup d'habileté l'ancienne politique de la France. Mais cela ne permit pas d'atténuer les difficultés intérieures qui amenèrent à sa chute. »

Claude, Etienne, Léon Marès

⁷ Ses parents étaient *Etienne Marès* et *Louise, née Bidreman*. Voir l'étude produite par G.-R. Blanc : « Madame Louise Marès née Bidreman, 1898-1899 ».

⁸ A ce jour, deux dates sont mises en avant concernant le mois où est décédé C. E. L. Marès : le **3 novembre** 1878 et le **3 décembre** 1878.

- La table décennale de l'état civil (1860-1902) des Archives de Paris (réf. : D1M9/808) indique que Claude, Etienne, Léon Marès est décédé le **3 décembre** 1878.
- L'acte de décès indique quant à lui le **3 novembre** (réf. : V4E 3206).

M. Marès, comme nous le savons, fut maire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc (proche de Montpellier), et de ce fait, il signa en cette commune **deux** actes de naissance le **8 novembre 1878** (réf. : 3E263/5 Saint-Gély-du-Fesc, registres de la période 1875-1886).

Voici la transcription partielle des actes de naissance n° 13 et 14 :

« *L'an mil huit-cent-soixante-dix-huit, le huit novembre, à trois heures du soir, par-devant nous Léon Marès, Maire et Officier de l'état civil de la commune de St Gély-du-Fesc [...] ».*

Puis, toujours dans ce même livre du registre, il y a la **table alphabétique des actes de naissance pour l'année 1878** où nous retrouvons, en guise de preuves supplémentaires, la confirmation de la signature des deux actes de naissance le 8 novembre 1878, en l'occurrence par C. E. L. Marès.

L'analyse graphologique de la signature de M. Marès démontre (sauf erreur de ma part) que cette dernière provient bien de la main de son auteur.

D'autre part, la lecture du registre des actes de décès du mois de **décembre** 1878 du 6^e arrondissement de Paris nous informe que l'officier de l'état civil mentionne bien le **3 décembre** pour les actes 2346 et 2347. Les deux suivants, les actes 2348 et 2349 (ce dernier étant celui de M. Marès) indiquent le **3 novembre**. Enfin, les suivants reviennent au **3 décembre**.

La signature de deux actes de naissance en date du **8 novembre** 1878 à 3 heures du soir (de l'après-midi) à Saint-Gély-du-Fesc prouve à elle seule que M. Marès n'est pas décédé le **3 novembre** de la même année.

M. Marès, maire de St Gély-du-Fesc, était un homme droit et juste ; il est donc inconcevable qu'il ait pu permettre une telle erreur sur la tenue du registre de l'état civil.

A défaut d'avoir d'autres éléments prouvant le contraire, je retiendrai comme **date officielle de décès de Claude, Etienne, Léon Marès le 3 décembre de l'an 1878, à Paris, 6^e arrondissement.**

⁹ On a compris très tôt qu'il fallait se pencher sur le cas du père pour mieux connaître le fils. Aujourd'hui, il est possible d'en faire le lien, avec un regard éclairé et une vision élargie du contexte qui entoure la vie de *Prosper, Etienne, Léon Marès*.

¹⁰ Voir les études récentes conduites par M. Julien Coppier, concernant le tableau représentant C. E. L. Marès, reproduit dans la *Revue Savoisiennne* publiée par l'Académie florimontane et consultable librement aux archives départementales de la Haute-Savoie.

Claude, Etienne, Léon Marès

Il faut aussi rappeler qu'un auteur à la destinée prometteuse, comme l'était M. Cabanel, signait et datait toujours ses œuvres. M. Cabanel n'a pas échappé à cette règle. En 1851, l'artiste peignit de nombreux tableaux pour le compte de la bourgeoisie montpelliéraine dont la famille Marès faisait partie. Voir l'étude produite par G.-R. Blanc : « Madame Louise Marès née Bidreman 1898-1899 ».

¹¹ A ce jour, au terme de cette étude et à défaut d'avoir obtenu d'autres informations, il n'est pas possible de déterminer avec certitude la durée précise de l'exercice de sa profession d'avocat ; il est toutefois probable qu'il commença cette activité vers 1847. Cette date semble plausible car il est difficile d'imaginer qu'il exerça cette profession dès sa majorité (21 ans à l'époque), c'est-à-dire en 1843, car il fallait certainement plusieurs années d'études avant d'être diplômé. D'autre part, quelques éléments nous donnent un argument de poids, à savoir :

1) L'acte de naissance de son 1^{er} enfant, une fille nommée Marie, Caroline, Louise, née le **11 janvier 1849, qui précise ce qui suit** : « [...] a comparu le Sieur [...] **Claude, Etienne, Léon Marès, Avocat**, âgé de vingt six ans [...] ».

2) L'acte de naissance de sa 2^e fille, Henriette, Charlotte, Caroline, Marie, Louise, née le 19 décembre 1850, qui mentionne et maintient la reconnaissance de la fonction d'avocat, en ces termes : « [...] a comparu le Sieur **Claude, Etienne, Léon Marès, Avocat**, âgé de vingt huit ans [...] ».

3) En revanche, sur l'acte de naissance daté de 1854 et concernant son 3^e enfant, un fils nommé Prosper, Etienne, Léon Marès, il n'est plus fait mention de cette profession.

Nous pouvons penser que cette activité fut éphémère car d'autres éléments montrent qu'il était très absorbé par d'autres tâches. Effectivement, C. E. L. Marès exerçait diverses activités, notamment l'entretien de son domaine viticole de Saint-Gély-du-Fesc. Puis, il fut maire de ladite commune dès 1871 et jusqu'à sa mort, en 1878. L'écriture de plusieurs études et livres lui demanda aussi beaucoup de temps.

¹² Ces qualificatifs furent effectivement attribués à cet homme. Toutes celles et tous ceux qui **connaissent bien** son fils (le châtelain de Montrottier) ont **compris** que ces mêmes qualificatifs lui furent *naturellement et filialement* attachés. D'autre part, les témoignages relatifs au châtelain sont sensiblement les mêmes.

¹³ M. Marès étant né en 1822 et le tableau ayant été peint en 1851, la différence est de 29 ans. Il n'y a donc ici aucune confusion possible, contrairement à ce qu'avancèrent des « spécialistes » de l'époque concernant le tableau de Louise Marès, née Bidreman.

¹⁴ Actes du Gouvernement de la défense nationale (Assemblée nationale) - 1876 - Extrait.
Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale - 1875 - Extrait.

¹⁵ *Louise née Bidreman* fut également peinte par Alexandre Cabanel en 1851. Elle était l'une de ses mécènes. Cette peinture sur toile est classée comme étant la meilleure réalisation de Cabanel et dans ce sens, elle fait l'objet de toutes les attentions : elle est conservée dans un lieu adapté où l'atmosphère hygrométrique empêche la prolifération de champignons et de moisissures mais aussi les attaques d'insectes xylophages. Une luminosité adaptée assure aussi la longévité de l'œuvre. La prévention est toujours préférable à une

Claude, Etienne, Léon Marès

action curative plus agressive, affirment les spécialistes en conservation d'œuvres d'art. C'est au musée Fabre de Montpellier que cette œuvre peut être admirée, lors d'une exposition temporaire par exemple. Le musée en assure la préservation avec le concours de spécialistes déployant talent et grand savoir-faire. Il fut permis à l'auteur de la présente étude d'admirer le tableau *Louise née Bidreman* dans les réserves du musée, lors de ses nombreux déplacements à Montpellier.

Pour en savoir plus sur cette charmante dame, il vous est recommandé de lire l'étude réalisée et publiée sur ce site par Gérard-Robert Blanc : « Madame Louise Marès née Bidreman (1798-1882) », Edition privée, PDF, septembre 2013.

¹⁶ Il est donc probable que ce soit sur ses épaules qu'a été placée, selon l'usage, la « charge » de faire perdurer le nom : Marès. Malheureusement, l'histoire nous apprend qu'il n'en fut pas ainsi. Le 14 août 1916, Prosper, Etienne, Léon Marès s'est endormi à tout jamais, ne laissant aucune descendance. Qu'à cela ne tienne ; aujourd'hui, grâce à son legs mémorable, Prosper, Etienne, Léon Marès a laissé derrière lui son nom, lié intemporellement à un domaine chargé d'histoire, le château de Montrottier. Ce château qui fut sa maison, et où il fit des nombreuses pièces une exposition théâtrale de ses collections, des plus riches aux plus singulièrement étonnantes.

* L'autorisation d'utilisation du visuel du tableau de C. E. L. Marès, qui fut faite auprès des gestionnaires du domaine de Montrottier, fut malheureusement refusée. Le lecteur de cette présente étude sera donc privé du privilège d'apprécier le tableau du père de celui qui devint le châtelain de Montrottier. Par contre, le lecteur est vivement invité à consulter les ouvrages (*la Revue Savoissienne, consultable aux archives départementales de la Haute-Savoie*) représentant ce tableau, ou alors à se rendre au **château de Montrottier, demeure intemporelle de Léon Marès**, ce qui est de loin l'option la meilleure.

^a Suivi du discours dans le texte.

Le château de Montrottier qui fut sa maison, et où il fit des nombreuses pièces une exposition théâtrale de ses collections...

C'est grâce à son fils Prosper, Etienne, Léon Marès qu'il nous reste un puissant témoignage et un souvenir impérissable de son père : Claude, Etienne, Léon Marès.

Bibliographie

- Blanc Gérard-Robert : *Léon Marès (1854-1916). Un homme à l'image de son siècle, quel personnage était-il ?*, Mémoire, 2009.
- Blanc Gérard-Robert : *Léon Marès (1854-1916). Sur le chemin d'un collectionneur, de Montpellier à Montrotier*, Société des Ecrivains, 2011.
- Blanc Gérard-Robert : « Madame Louise Marès née Bidreman (1798-1882) », Edition privée, PDF, septembre 2013.
- Blanc Gérard-Robert : « Les grands collectionneurs du XIXe siècle, Léon Marès grand collectionneur, approche psychanalytique », Conférence du 11 sept. 2011, Edition privée, PDF, septembre 2014.
- Léon Marès : « Discours sur l'Improvisation » prononcé à l'ouverture des Exercices publics de l'Ecole de Sorèze, Annales de l'Ecole de Sorèze, tome II, 1839. (*Le 3 septembre 1838*).
- Léon Marès : *Les forces défensives de la France*, 1868.
- Léonce de Cazenove : *La guerre et l'humanité au XIXe siècle*, 1869.
- Le Génie industriel : « Armes de guerre. – Carabine Minié ».
- *Revue Militaire Suisse* : « Variétés. – Bibliographie. – Nouvelle et chronique », Lausanne, 1868.
- Actes du Gouvernement de la défense nationale (Assemblée nationale) - 1876 - Extrait.
- Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale - 1875 - Extrait.
- Archives de l'Hérault : Administration générale du département - 1870.
- André Castello : *Louis-Philippe Le Méconnu*, Librairie Académique, Perrin, 1994.
- G. Bertier de Sauvigny : *La Restauration*, Flammarion, 1955.

Son fils *Prosper, Etienne, Léon Marès*, alors âgé de 24 ans, a su respectueusement entretenir et poursuivre le travail de son père.

C'est réellement grâce à la ténacité de son fils que put être perpétuée la mémoire de celui qui fut certainement un modèle, un idéal.

Gérard-Robert Blanc